

# Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

## SOMMAIRE

<b>Informations générales</b> .....	2
Suite de l'Edito .....	2
Parlement européen : l'influence française diminue .....	2
<b>Agriculture et développement rural</b> .....	3
Aides aux producteurs de fruits et légumes : pourquoi doivent-elles être remboursées ? .....	3
Crise laitière : la pression s'intensifie sur la Commission .....	4
Le site de l'AREPO est ouvert ! .....	4
<b>Compétitivité, Recherche et Innovation</b> .....	5
Un partenariat européen pour lutter contre le cancer .....	5
Propositions de la Commission concernant la maladie d'Alzheimer .....	5
« L'océan de demain » : 34 millions d'euros pour des projets de recherche multidisciplinaires .....	5
Préparation de la future politique européenne de l'innovation.....	6
Un Français nommé directeur de l'EIT .....	6
<b>Energie / Environnement</b> .....	6
Mesurer le progrès au-delà du PIB.....	6
Le recul de la biodiversité continue .....	7
Projets « Energie » : faites appel à ELENA.....	8
<b>Coopération décentralisée</b> .....	8
Le projet des Afrikales sélectionné par la Commission européenne .....	8
Des représentants de la DG EuropeAid à Caen le 20 octobre ....	8
<b>Politique régionale</b> .....	9
Les dernières propositions de la Commission pour simplifier la mise en œuvre des fonds structurels sur les territoires .....	9
<b>Portrait d'un porteur de projet européen en Basse-Normandie</b> .....	10

## Agenda

1-2 octobre, Göteborg (Suède) : Assemblée générale de la CRPM

5-8 octobre, Bruxelles : Open Days 2009, la semaine des Régions en Europe

7-8 octobre, Bruxelles : déplacement de Laurent Beauvais à Bruxelles

8 octobre, Bruxelles : participation de chercheurs bas-normands à une rencontre de partenaires européens sur l'imagerie médicale

20 octobre, Caen, Conseil régional : rencontre avec des fonctionnaires européens sur la politique européenne de développement

## Le mois de l'Europe n°30

Septembre 2009

Edito



Cette année, la rentrée européenne est riche en incertitudes avec le renouvellement de la Commission. Le premier événement de cette rentrée fut l'élection du Président de la Commission, scrutin où le suspens résida davantage dans la date du vote que dans le nom du vainqueur. Les Présidents des groupes politiques ont finalement décidé de fixer l'élection au 16 septembre avec les règles du Traité de Nice. Sans surprise, José Manuel Barroso a été réélu Président de la Commission. Il a obtenu une importante majorité (382 voix pour, 219 contre) qui empêche toute contestation de sa légitimité, même en appliquant les règles du Traité de Lisbonne. Il a obtenu le soutien de son parti, le Parti populaire européen (PPE-droite), d'une partie des libéraux (le MODEM a voté contre), des conservateurs et réformistes eurosceptiques et les socialistes espagnols et portugais. Les Verts/Alliance Libre Européenne, la gauche radicale, le groupe « Europe Libertés-démocratie » (droite europhobe) et les socialistes français, belges, grecs et italiens ont voté contre.

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

## Informations générales

### Suite de l'Edito

Le reste du Parti socialiste européen (PSE) a décidé de s'abstenir. Le PSE et le PPE ont en effet signé un accord visant à se partager la Présidence du Parlement, à raison d'un demi mandat chacun, soit 2ans et demi. Néanmoins, le PPE, majoritaire au Parlement, a menacé de rompre cet accord si le PSE s'opposait à la reconduction de J.M. Barroso. D'où le choix des socialistes de s'abstenir malgré l'opposition d'une partie du groupe PSE dont les socialistes français menés par Catherine Trautmann.

Pour la première fois, le Parlement avait demandé à M. Barroso de présenter le programme de son prochain mandat avant le vote. Le manifeste présenté le 3 septembre est assez large afin de rallier le maximum de formations politiques. Il met en avant plusieurs thèmes prioritaires :

- Garantir une sortie de crise efficace
- Etre à la pointe de la lutte contre le changement climatique
- Développer de nouvelles sources de croissance durable et de cohésion sociale
- Faire avancer l'Europe des citoyens
- Mettre en place un programme pour l'emploi dans un environnement de travail en mutation.

Les autres Commissaires européens seront quant à eux désignés après le second référendum irlandais prévu pour le 2 octobre. Selon l'issue de ce vote et l'attitude des Présidents polonais et tchèque qui n'ont pas encore ratifié le texte, les Commissaires seront désignés soit selon les règles du Traité de Nice, soit selon les règles du Traité de Lisbonne. Or, le Traité de Nice prévoit la suppression du principe d'un commissaire par pays alors que Lisbonne le maintient. L'issue du scrutin irlandais est incertaine, les sondages étant très fluctuants d'un jour à l'autre. Le Président tchèque, Vaclav Klaus pourrait également essayer de bloquer le texte. En revanche, il est certain qu'il n'y aura pas de plan B en cas de nouveau refus irlandais, ce qui plongerait l'UE dans une crise grave.

La composition de la future Commission est encore inconnue. La seule certitude est qu'elle sera profondément renouvelée en raison du départ de la majorité des Commissaires. C'est le cas notamment de Mariann Fischer Boel, Commissaire en charge de l'agriculture. Plusieurs noms circulent au sujet de sa succession dont celui de Dacian Ciolos, ancien ministre roumain de l'agriculture, la Roumanie ayant d'ores et déjà affirmé son souhait d'obtenir ce portefeuille.

Malgré les incertitudes institutionnelles, le processus d'élargissement se poursuit. L'Islande a déposé fin juillet sa demande d'adhésion sur laquelle la Commission devrait se prononcer dans quelques mois. L'Islande devrait obtenir le statut de candidat en 2010 et espère clore les négociations en 2011 afin de pouvoir consulter ses citoyens en 2012 et ainsi entrer dans l'Union en 2012 ou 2013. Parallèlement, les négociations avec la Croatie, interrompues en raison d'un différend frontalier avec la Slovénie ont repris. Ces négociations pourraient être closes au premier semestre 2010 mais la Croatie doit préalablement réformer son système judiciaire pour combattre la corruption. De plus, certains Etats membres critiquent le manque de coopération de la Croatie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ce qui pourrait retarder son adhésion.

### → Plus d'informations :

- [Programme de travail de J.M Barroso](#)

## Parlement européen : l'influence française diminue



Suite aux élections européennes du mois de juin, les nouveaux députés se sont répartis postes clés et sièges en commissions. Fruit d'une négociation entre les différentes délégations politiques nationales, cette répartition a été plutôt défavorable aux Français, quelle que soit leur couleur politique. Pour la première fois, aucun Français n'a été élu vice-président du Parlement alors que nous en comptons deux durant la précédente législature (Gérard Onesta des Verts et Francis Wurtz de la gauche unitaire). Le nouveau président du Parlement est un Polonais, Jerzy Buzek. Les députés français ont privilégié les postes de présidents de commissions et sous-commissions parlementaires mais sur 4 postes obtenus (sécurité et défense, affaires sociales, développement, budget) seule la présidence de la commission budget tenue par Alain Lamassoure est un poste réellement influent, le Parlement ayant peu de compétences dans les trois autres domaines. Ce constat plutôt sombre s'éclaire un peu à l'analyse des vice-présidences, 11 postes étant occupés par des députés français (6 en 2004-2009). A souligner : la vice-présidence de Corinne Lepage à la commission « Environnement, santé publique et sécurité alimentaire » et celle de José Bové à la

commission « Agriculture et développement rural », deux commissions clés.

Comme le souligne Jean Quatremer, correspondant permanent de *Libération* à Bruxelles, sur son blog, [Les coulisses de Bruxelles](#), ce recul de l'influence française est d'autant plus inquiétant qu'il s'observe également à la Commission. En effet, le nombre de Français à la tête de directions générales (DG) a fortement diminué ces dernières années, pour se réduire à 4 directeurs généraux sur un total de 35 directions. Sur ces quatre postes seuls deux sont réellement influents, la DG Agriculture et la DG Budget. Il est intéressant de noter que ces résultats ne sont pas la conséquence de l'élargissement puisque l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont su conserver leur influence soit par le nombre de postes obtenus soit par l'importance des DG dirigées.

En observe également un recul au niveau de la langue française. A l'occasion de la journée européenne des langues, la Commission a indiqué que les institutions européennes devraient bientôt faire face à une pénurie d'interprètes français en raison entre autres, du nombre croissant de réunions en Anglais.

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Liste des présidents et vice-présidents de commissions parlementaires](#)

## Agriculture et développement rural

### Aides aux producteurs de fruits et légumes : pourquoi doivent-elles être remboursées ?



Début août, Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, a annoncé que les producteurs de fruits et légumes devraient rembourser des aides perçues entre 1992 et 2002 suite à une décision de la Commission européenne. Cette annonce a surpris alors que la décision de la Commission obligeant l'Etat français à récupérer ces aides a été prise fin janvier 2009. La Commission s'était saisie du dossier fin juillet 2002 suite à une plainte d'une organisation française de producteurs qui ne bénéficiait pas des aides.

Les aides concernées visaient à maintenir les prix des fruits et légumes malgré un excédent de production. Il s'agit, entre autres, d'aides au stockage, à la destruction et à l'exportation vers des pays tiers. Seules les aides versées à partir du 31 juillet 1992 sont en cause, en raison du délai de prescription (voir encadré ci-dessous sur les aides d'Etat) et la France a mis fin à ce système en 2002.

La Commission estime que ces aides sont illégales car la France ne lui a pas notifié ces aides avant de les mettre en place comme l'exigent les dispositions du traité et des règlements sur les aides d'Etat. Aux yeux de la Commission, les producteurs français possédaient, grâce à ces aides, un avantage sur leurs concurrents européens et internationaux, ce qui nuit au marché commun et est contraire au traité. De plus, il existe déjà un système d'aides au niveau européen pour les producteurs de fruits et légumes. Les aides françaises étant illégales, le gouvernement doit se les faire rembourser assorties d'un taux d'intérêt courant depuis la date où chaque aide a été versée. M. Le Maire a préféré se conformer à la décision de la Commission plutôt que de lancer un nouveau recours qui ne ferait que reculer la date du recouvrement et donc augmenterait les intérêts à payer par les producteurs. Les sommes à recouvrer seraient déjà proches des 500 millions € (aides+intérêts). M. Le Maire a annoncé sa décision cet été puisque la France avait jusqu'au 29 juillet (délai repoussé au 29 septembre) pour envoyer un rapport à la Commission indiquant les sommes versées, les bénéficiaires des aides et le mode de recouvrement qui sera utilisé pour le remboursement des aides.

*Le traité instituant la communauté européenne (TCE) considère, dans ses articles 87 à 89, que les aides accordées par les Etats membres ou au moyen de ressources d'Etat, quelle que soit leur forme, sont contraires au marché commun, et donc interdites, si elles faussent la concurrence (ou menacent de la fausser) en privilégiant certaines entreprises ou certains secteurs. Ici, les aides françaises aidaient les producteurs français à écouler leur production, ce qui désavantageait les autres producteurs européens. Néanmoins, le traité prévoit une série de dérogations. Ainsi, des aides visant à développer certains types d'activités ou certaines régions peuvent être autorisées si elles n'altèrent pas les conditions des échanges. Les aides faisant suite à des catastrophes naturelles ou destinées à la promotion de la culture sont également autorisées. Les Etats membres doivent notifier à la Commission, avant sa mise en place, toute aide nouvelle ou modifiée afin que la Commission puisse statuer sur sa*

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

*conformité avec le traité. Si elle considère que l'aide est contraire au marché commun en faussant la concurrence, l'Etat membre ne peut pas la mettre en œuvre. La Commission peut également accepter que l'aide soit distribuée mais sous certaines conditions. Toute personne estimant qu'une aide mise en place est illégale peut déposer une plainte à la Commission. La Commission ouvre alors une procédure et si l'aide est jugée illégale l'Etat doit suspendre les versements et récupérer les sommes déjà distribuées assorties d'intérêts. Il existe un délai de prescription de 10ans, suspendu à partir du moment où la procédure est ouverte.*

→ **Plus d'informations :**

- [Décision de la Commission sur le régime d'aides français](#)
- [Règlements d'application sur les aides d'Etat](#)

## Crise laitière : la pression s'intensifie sur la Commission

Devant la pression constante des producteurs, du Parlement européen et d'un nombre croissant d'Etats membres menés par la France et l'Allemagne, la Commission et la Présidence suédoise se sont résolues à proposer respectivement un mini-paquet de mesures et la tenue d'un Conseil agricole extraordinaire.

Le mini-paquet proposé par la Commission européenne propose les mesures suivantes :

- Modification temporaire des règles relatives aux aides d'Etat afin de permettre aux Etats membres de verser des aides pouvant s'élever jusqu'à 15 000€ par producteur.
- Modification du fonctionnement des régimes de rachat des quotas. Actuellement, un Etat membre souhaitant restructurer la filière peut racheter des quotas aux producteurs et les placer dans une réserve nationale. Jusqu'alors, la réserve était comptabilisée dans le quota national et les producteurs dépassant leur quota personnel ne payaient une amende que si le quota national était dépassé. Suite à la réforme, la réserve ne sera plus comptabilisée ce qui reviendra à pénaliser davantage les producteurs dépassant leur quota. L'argent ainsi récolté pourra être utilisée pour la restructuration de la filière.
- Instauration d'une clause qui permettra à la Commission d'agir plus rapidement en cas de perturbations du marché.
- Création d'un groupe d'experts de la Commission et des Etats membres qui examinera notamment la possibilité de créer

un cadre juridique pour les relations contractuelles entre producteurs et l'industrie laitière afin de mieux équilibrer l'offre et la demande tout en maintenant des conditions de concurrence loyale. La Commission reprend ici une proposition du tandem franco-allemand.

Ces mesures s'ajoutent aux 600 millions € supplémentaires que la Commission compte affecter à des mesures de soutien du marché et à la décision de verser 70% des paiements directs plus tôt que les années précédentes (cf. [Le mois de l'Europe n°29](#)). Quant au Conseil agricole extraordinaire prévu pour le 5 octobre, il sera l'occasion pour la Commissaire Fischer Boel de présenter aux Etats membres une analyse du marché laitier européen et mondial. Les ministres débattront également du mini-paquet proposé par la Commission.

Laurent Beauvais s'est engagé avec Jean-Yves Le Drian (Président de la Région Bretagne), Jacques Auxiette (Président de la Région Pays de la Loire) et Ségolène Royal (Présidente de la Région Poitou-Charentes) à travers une déclaration commune critiquant la dérégulation du marché laitier. Les 4 Présidents y rappellent leur attachement aux quotas et demandent à ce que la politique agricole reste communautaire et soit en mesure de pallier aux variations du marché. MM. Beauvais, Auxiette et Le Drian devraient rencontrer début octobre, à Bruxelles, des députés européens, membres de la Commission Agriculture du Parlement, afin d'examiner la possibilité de lancer une action commune.

→ **Plus d'informations :**

- [Communiqué de presse de la Commission sur le mini-paquet](#)

## Le site de l'AREPO est ouvert !



Le site Internet de l'Association des régions européennes et des produits d'origine (AREPO) est désormais en ligne à l'adresse [www.arepoquality.eu](http://www.arepoquality.eu). L'AREPO, dont est membre la Basse-Normandie, a pour objectif de promouvoir et de défendre les produits sous signe de qualité. Le site Internet présente les activités de l'Association et sa stratégie. Une fiche descriptive est également disponible pour chaque Région membre, présentant la politique de la Région et les événements à venir.

→ **Plus d'informations :**

- [Site Internet de l'AREPO](#)

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

## Compétitivité, Recherche et Innovation

### Un partenariat européen pour lutter contre le cancer

Depuis 1985, la lutte contre le cancer figure parmi les priorités de la politique européenne de santé publique. Pourtant, la distribution géographique du cancer n'est pas uniforme en Europe, et les chances de survie varient fortement d'un pays à l'autre. Convaincue que le rassemblement de tous les organismes luttant contre le cancer devrait permettre l'inventaire des lacunes et l'apprentissage mutuel, la Commission européenne a créé en juin un Partenariat européen pour la lutte contre le cancer, qui sera officiellement lancé à la fin de ce mois.

Le Partenariat est un cadre qui permettra le recensement et l'échange des informations, des capacités et des compétences en matière de prévention de la maladie et de lutte contre celle-ci. Il devrait fédérer un large éventail d'acteurs (ONG, chercheurs, groupes de patients, autorités nationales de toute l'UE), associés dans une action collective et un engagement commun pour lutter contre le cancer. Cette démarche de partenariat devrait contribuer à éviter les actions dispersées ou les doublons.

L'un des grands domaines d'intervention dans lesquels le Partenariat devra aller de l'avant est celui de la recherche : les partenaires s'emploieront à mettre en place une stratégie plus coordonnée en matière de recherche sur le cancer dans toute l'UE. De quoi intéresser le projet ARCHADE (centre de recherche européen sur l'hadronthérapie) à Caen et toutes les équipes de recherche qui travaillent sur le cancer en Région (par exemple le [GRECAN](#))...

#### → Plus d'informations :

- [Communication de la Commission](#)
- [Portail de la Commission européenne sur le cancer \(en anglais\)](#)

### Propositions de la Commission concernant la maladie d'Alzheimer

La Commission européenne a adopté en juillet des propositions concrètes visant à lutter contre la maladie d'Alzheimer, les démences et autres affections neurodégénératives. Les pays européens sont invités à coordonner leurs actions en vue d'assurer l'efficacité de la prévention, du diagnostic, du traitement et des soins et de mieux

coordonner leurs efforts de recherche dans le domaine des maladies neurodégénératives.

En matière de recherche, la Commission soutient déjà des projets européens de recherche dans le domaine mais elle propose désormais aux Etats membres d'aller plus loin en programmant conjointement leurs investissements dans la recherche pour la première fois, au lieu de le faire séparément (cf. article sur la programmation conjointe dans [Le Mois de l'Europe n°29](#)).

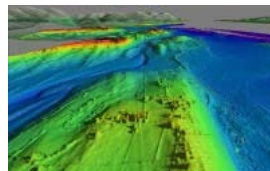
On compte actuellement plus de sept millions de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer en Europe et ce chiffre devrait doubler au cours des vingt prochaines années.

En Basse-Normandie, plusieurs équipes de recherche travaillent sur ce sujet (à l'Université de Caen Basse-Normandie, au CHU, à CYCERON notamment).

#### → Plus d'informations :

- [Communication de la Commission européenne](#)
- [Ensemble des projets de recherche sur le cerveau financés par l'UE](#)

### « L'océan de demain » : 34 millions d'euros pour des projets de recherche multidisciplinaires



Lancé fin juillet dans le cadre du 7ème PCRD (l'outil communautaire de financement de la recherche), l'appel à propositions « L'océan de demain » a pour objectif de nous aider à mieux comprendre les écosystèmes arctiques et marins et apporter un fondement scientifique aux mesures de gestion durable, aux politiques de soutien, ainsi qu'aux éventuelles technologies en rapport avec ce domaine. Jusqu'à 34 millions d'euros seront consacrés à des projets de recherche multidisciplinaires de grande envergure dans des disciplines de recherche différentes. Il s'agit là d'un exemple concret de l'approche multithématique préconisée dans la stratégie européenne pour la recherche marine et maritime adoptée en septembre 2008.

L'appel est divisé en trois volets de recherche :

- le premier volet (11 millions d'euros) concerne les conséquences de l'évolution des conditions climatiques dans l'Arctique du point de vue économique et environnemental
- le deuxième volet (12,5 millions d'euros) est consacré à l'impact de l'homme et de la nature sur la vie marine et aux répercussions qui en

découlent pour des secteurs économiques tels que le transport, la pêche ou le tourisme - le troisième volet (10,5 millions d'euros) porte sur les répercussions que la capture du carbone dans le sous-sol marin pourrait avoir sur les écosystèmes marins.

**Les projets peuvent être déposés jusqu'au 14 janvier 2010.**

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Détails sur l'appel \(site CORDIS\)](#)

## Préparation de la future politique européenne de l'innovation

En vue de préparer un nouveau programme de réformes après 2010, la Commission européenne a publié en septembre une communication sur sa politique de l'innovation lancée en 2006.

Presque tous les États membres ont amélioré leurs performances en matière d'innovation. L'écart observé entre l'UE et ses principaux concurrents, les États-Unis et le Japon, s'est réduit. Néanmoins, dans sa communication, la Commission reconnaît également l'existence de lacunes politiques et identifie les domaines qui nécessitent encore des améliorations au niveau de l'UE et des États membres, notamment : la protection des droits de la propriété intellectuelle, l'exploitation de l'initiative en faveur des marchés porteurs et du potentiel des marchés publics pour le soutien à l'innovation, la simplification des procédures du 7<sup>ème</sup> PCRD, la fourniture de capital-risque, etc.

Sur la base des résultats présentés dans la communication, la Commission étudiera la possibilité de proposer aux États membres, avant le printemps 2010, une nouvelle directive sur l'innovation. Dans cette perspective, la Commission européenne a lancé, le 18 septembre, une consultation publique sur la politique communautaire de l'innovation qui restera ouverte jusqu'au 16 novembre 2009.

→ [Plus d'informations :](#)

- [Communication](#)
- [Communiqué de presse](#)
- [Consultation publique / questionnaire en français](#)

## Un Français nommé directeur de l'EIT



Ingénieur de formation et ancien directeur en charge de la recherche et de

l'innovation chez Shell, le français Gérard de Nazelle a été nommé premier directeur de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), pour 4 ans, par son comité directeur. Tandis que le comité directeur prend les décisions stratégiques relatives aux objectifs et aux actions de l'EIT, le directeur a pour tâche de concrétiser ces décisions sur le terrain et de gérer l'Institut au jour le jour. Gérard de Nazelle devra encadrer la sélection des premières communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) dans les prochains mois.

### **L'Institut Européen d'Innovation et de Technologie (EIT)**

*Inspiré du Massachusetts Institute of Technology (MIT), l'EIT a été créé l'an dernier pour favoriser l'innovation et le transfert de connaissances en réunissant les trois pôles du triangle de la connaissance (éducation, recherche et innovation) dans des domaines stratégiques, et pour développer une culture de l'innovation et de l'entreprise dans la recherche et l'éducation. Le fonctionnement de l'EIT repose sur les futures « communautés de la connaissance et de l'innovation », des partenariats sectoriels entre des universités, des organismes de recherches, des entreprises, des collectivités territoriales. Ces partenariats poursuivront un programme interdisciplinaire d'éducation, de recherche et d'innovation à moyen ou à long terme (10 à 15 ans). L'appel à propositions pour créer les premières CCI s'est clôturé fin août.*

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Site Internet de l'EIT](#)

## Energie / Environnement

### Mesurer le progrès au-delà du PIB

La Commission européenne a publié le 20 août une communication intitulée « Le PIB et au-delà - Mesurer le progrès dans un monde en mutation ». L'objectif de la Commission est de compléter le PIB afin de mesurer le bien-être économique, environnemental et social. Le Commissaire Dimas (Environnement) estime que les mesures ici proposées permettront d'orienter les politiques européennes vers une croissance verte et une société à la fois pauvre en carbone et inclusive. Cette communication fait suite à une conférence de haut niveau qui s'était tenue en 2007 à l'initiative de la Commission, du Parlement européen, du Club de Rome, de l'OCDE et du WWF au cours de laquelle avait été débattue la possibilité de créer de nouveaux indicateurs complétant le PIB.

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

Les mesures proposées par la Commission européenne sont les suivantes :

▪ **Ajouter des indicateurs environnementaux et sociaux** au PIB. Ces indicateurs seraient au nombre de deux :

- Un indice environnemental global qui mesurera les atteintes à l'environnement. Cet indice serait plus large que l'empreinte écologique et mesurerait l'évolution de la pollution dans son ensemble (utilisation des ressources, pollution de l'air et de l'eau, biodiversité...). La version pilote est prévue pour 2010.
- Un indice sur la qualité de vie et le bien être. Sa faisabilité est encore à l'étude.

▪ **Actualiser plus fréquemment les données environnementales et sociales** afin de mieux guider les décideurs politiques et d'évaluer l'impact de leurs décisions peu de temps après leur mise en oeuvre (ex : utilisation accrue des nouvelles technologies comme les mesures par satellite).

▪ **Accroître la précision des rapports sur la distribution des richesses et les inégalités.** Afin de stimuler les échanges d'expériences entre Etats membres, la Commission rédige des rapports sur la base d'indicateurs portant sur les disparités en matière de revenu, l'éducation, la santé, l'exclusion sociale... La Commission travaille à la création de nouveaux indicateurs sur l'accès à un logement de qualité, aux transports et à d'autres types d'infrastructures. Elle souhaite aussi mener une réflexion sur le lien entre pauvreté et privation environnementale c'est-à-dire le fait de vivre dans un environnement pollué.

▪ **Développer un tableau de bord européen du développement durable.** Ce tableau de bord s'appuierait sur les indicateurs de développement durable créés par la Commission en 2005 pour évaluer les progrès réalisés grâce à la stratégie européenne pour le développement durable. Ces indicateurs couvrent 10 thématiques dont le développement socio-économique, le changement climatique, la consommation et la production durables, la santé publique, l'inclusion sociale. L'idée est de réussir à mettre sur papier des évolutions qui ne sont pas toujours quantifiables statistiquement. Le tableau de bord comportera également des exemples de bonnes pratiques dans le domaine du développement durable, l'objectif étant d'aider les Etats à mieux échanger dans ce domaine. La version pilote du tableau est prévue pour fin 2009.

▪ **Etendre les comptes nationaux aux thématiques environnementales** d'ici 2013. Les

Etats membres devront ainsi collecter des données relatives aux émissions de CO<sub>2</sub>, à la consommation de matière ou aux dépenses et taxes liées à l'environnement. L'un des objectifs est de traduire en valeur monétaire le coût d'une catastrophe écologique ou les bénéfices de la protection de l'environnement. Lorsque la comptabilité « économique-environnementale » aura été mise en place et produira ses premiers résultats, ce système sera élargi aux aspects sociaux.

La Commission publiera un rapport sur la mise en oeuvre de ces mesures en 2012 au plus tard.

La communication de la Commission européenne et le rapport de la commission Stiglitz remis au Président Sarkozy le 14 septembre sont deux initiatives complètement distinctes avec des objectifs différents. La communication est un plan d'action avec un calendrier de propositions concrètes. Le rapport Stiglitz est une réflexion approfondie sur la nécessité et les moyens de réformer le PIB. Il propose des pistes et il appartient au gouvernement français de les changer en nouveaux indicateurs. Au niveau des thèmes de travail, les deux documents sont assez proches et présentent des concepts communs comme la pression environnementale. Toutefois, la communication de la Commission européenne met plutôt l'accent sur l'environnement tandis que le rapport Stiglitz développe davantage les aspects humains et sociaux. Cette différence permettra certainement à la Commission européenne de se nourrir du rapport Stiglitz pour développer, par exemple, ses indicateurs sur la qualité de vie et le bien être.

→ **Plus d'informations :**

- [Communication « Le PIB et au-delà »](#)
- [Rapport de la commission Stiglitz](#)

## Le recul de la biodiversité continue



Alors que la lutte contre le changement climatique accapare l'attention à l'approche des négociations internationales de Copenhague, la Commission et le Conseil ont rappelé pendant l'été que le recul de la biodiversité est un phénomène tout aussi préoccupant. En 2001, l'Union européenne s'était fixée comme objectif d'enrayer la perte de la biodiversité d'ici 2010. Or, il apparaît dans un rapport publié par la Commission le 13 juillet que cet objectif ne sera pas atteint. De nombreux habitats et espèces menacés sont dans un état de conservation

insatisfaisant. Dans la zone atlantique à laquelle appartient la Basse-Normandie, aucun test sur la conservation des habitats ne s'est révélé favorable aussi bien sur la partie terrestre que marine même si peu de données sont disponibles pour cette seconde catégorie. Le constat est un peu plus positif en matière de protection des espèces mais la zone atlantique reste parmi les mauvais élèves. Ces résultats s'expliquent par le fait que les habitats en zones herbeuses, très courants dans l'espace atlantique, sont particulièrement menacés en raison des pratiques agricoles intensives. Néanmoins la mise en place de Natura 2000 (réseau de 25.000 sites protégés) devrait améliorer la situation, même s'il est encore trop tôt pour en évaluer les effets. Les actions de conservation menées sur ces sites peuvent obtenir des financements dans le cadre de Life+ sans qu'il soit nécessaire de monter un partenariat avec d'autres sites en Europe. La sélection est nationale et en 2008, 10 projets sur la protection de la biodiversité avaient été présentés en France et 5 ont été retenus.

Le Conseil a, quant à lui, réclamé une nouvelle stratégie européenne en matière de protection et d'utilisation de la biodiversité d'ici mi-2010. Il a également souligné le risque posé par les biocarburants qui peuvent favoriser la mise en culture de nouveaux territoires. Le Conseil souhaite que le réseau Natura 2000 soit complété, surtout dans les zones marines. De plus, il estime que la protection de la biodiversité doit être intégrée aux différentes politiques de l'UE et que les clauses d'éco-conditionnalité prévues dans la PAC doivent être davantage utilisées.

#### → Plus d'informations :

- [Rapport de la Commission](#)
- [Conclusions du Conseil](#)

## Projets « Energie » : faites appel à ELENA

ELENA (European Local Energy Assistance) est une facilité d'assistance technique destinée à encourager le développement d'initiatives locales dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Il s'agit d'une aide financière (et non pas d'un prêt) qui porte exclusivement sur le montage du projet (études de faisabilité, assistance dans l'organisation des marchés publics et des appels d'offre, structuration financière du projet...). ELENA peut financer jusqu'à 90% de ces coûts. Pour être éligible, le projet doit correspondre à l'objectif de la Convention des Maires (réduire de 20% ses émissions de CO2 d'ici 2020). Toutes les

collectivités peuvent bénéficier d'ELENA même si elles ne font pas partie de la Convention mais le projet doit avoir une taille financière très importante. Aucun seuil n'est indiqué pour l'instant mais il sera possible de regrouper plusieurs petits projets d'une même région pour déposer un dossier commun. L'appel à candidatures sera publié prochainement sur le site de la Convention des maires. Il n'y aura pas de date limite, l'appel étant ouvert jusqu'à épuisement du fonds (15 millions €).

#### → Plus d'informations :

- [Site de la Convention des Maires](#)
- [Site Internet de la BEI](#)

## Coopération décentralisée

### Le projet des Afrikales sélectionné par la Commission européenne

Le projet déposé par l'association qui organise le festival [Les Afrikales](#), en réponse à un appel à propositions lancé dans le cadre du programme européen « [Acteurs non Etatiques et Autorités Locales pour le Développement](#) », a été retenu et sera financé par la Commission européenne à hauteur de 70% des coûts éligibles. Ce projet vise à renforcer le volet « Education au développement » du festival en 2011. Il repose sur un fort partenariat avec des collectivités locales de la Région.

C'était la première fois que l'association répondait à un appel à propositions européen. Elle a été aidée par le bureau de la Région à Bruxelles et par [Horizons Solidaires](#), le centre régional de ressources pour la coopération décentralisée.

### Des représentants de la DG EuropeAid à Caen le 20 octobre

A l'occasion des Assises régionales du développement et de la coopération, Horizons Solidaires, en partenariat avec la Mission Coopération Décentralisée de la Région Basse-Normandie et le bureau de la Région à Bruxelles, organise une **rencontre d'information sur la politique d'aide au développement de l'Union européenne, le 20 octobre, de 14h30 à 17h30**, au Conseil Régional.

La rencontre a pour objectifs d'aider à mieux comprendre la politique d'aide au développement de l'UE et d'échanger avec des fonctionnaires de la Commission européenne, travaillant pour la direction générale qui met en œuvre la politique de développement (EuropeAid).

#### Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

Cette rencontre d'information s'adresse aux collectivités bas-normandes engagées dans des projets de coopération décentralisée. Les collectivités sont chaleureusement invitées à participer à la réunion **accompagnées de leurs partenaires** de coopération qui viendront aux Assises du 21 octobre.

## Politique régionale

### Les dernières propositions de la Commission pour simplifier la mise en oeuvre des fonds structurels sur les territoires

La Commission européenne a publié une communication le 22 juillet proposant une réforme de la mise en oeuvre des fonds structurels. L'objectif est double : aider les Régions et les Etats membres à mieux faire face à la crise et simplifier les procédures. La mesure phare de cette proposition est la suppression de l'obligation de co-financement pour les projets bénéficiant du Fonds social européen en 2009 et 2010.

Il s'agit d'une mesure provisoire et le budget disponible pour chaque Etat membre reste inchangé. L'idée est de proposer une avance de fonds aux Etats pendant la crise. Le FEDER n'est pas concerné par cette mesure.

La Commission propose également la simplification de plusieurs procédures afin d'accélérer la mise en oeuvre des fonds structurels et de faciliter la modification des programmes opérationnels. Les investissements dans des projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables dans les logements seront stimulés afin d'encourager ce secteur qui présente un fort potentiel de croissance tout en contribuant aux objectifs européens en matière de lutte contre le changement climatique.

Les propositions de la Commission doivent maintenant être adoptées par le Conseil et le Parlement, probablement dans le courant de l'automne.

→ **Plus d'informations :**

➤ [Communiqué de presse de la Commission](#)

## Appels à propositions

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<b>Appels à venir</b>		
Mars 2010	<b>Acteurs non Etatiques et Autorités locales pour le Développement (ANE-AL)</b> – un ensemble d'appels sera publié en novembre	<a href="#">lien</a>
<b>Appels publiés</b>		
En fonction de chaque appel	<b>7<sup>ème</sup> PCRD</b> – 51 appels à propositions	<a href="#">lien</a>
01/10/09	<b>Programme Culture</b> – projets pluriannuels de coopération	<a href="#">lien</a>
01/10/09	<b>Programme Culture</b> – projets de coopération	<a href="#">lien</a>
31/10/09	<b>Agriculture</b> – Communiquer sur la PAC	<a href="#">lien</a>
01/11/09	<b>Programme Culture</b> – subvention annuelle de fonctionnement pour des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture	<a href="#">lien</a>
01/12/09	<b>Programme pour l'éducation tout au long de la vie</b> – Comenius, mobilité individuelle des élèves	<a href="#">lien</a>
14/01/10	<b>7<sup>ème</sup> PCRD</b> – L'océan de demain	<a href="#">lien</a>

## Portrait d'un porteur de projet européen en Basse-Normandie

Nom : Denis Vivien  
Organisation : CI-NAPS, CYCERON  
Projet/programme européen :  
EUROSTROKE, projet collaboratif de recherche dans le cadre du programme Santé du 7<sup>ème</sup> PCRD

*Denis Vivien, professeur à l'Université de Caen Basse-Normandie, dirige l'équipe labellisée INSERM U919, qui étudie, au sein du centre CI-NAPS à CYCERON, les mécanismes cellulaires et moléculaires lors d'une ischémie cérébrale (diminution de l'apport sanguin dans le cerveau) ou d'un traumatisme de la moelle épinière.*

*L'équipe est partenaire du projet EUROSTROKE, financé dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCRD depuis avril 2008, et Denis Vivien en gère l'un des « workpackages ».*

*Un projet 7ème PCRD est composé de plusieurs « workpackages » ou groupes de travail thématiques dont les objectifs et les membres sont définis avant le début du projet.*

### - Décrivez nous l'historique du projet...

Les accidents vasculaires cérébraux représentent la troisième cause de décès en Europe ; à ce jour un seul traitement a été approuvé par les autorités mais il ne peut être administré qu'à un très faible pourcentage de patients. EUROSTROKE vise à mieux comprendre les dérèglements de l'organisme en cas d'accident vasculaire cérébral (AVC), pour trouver de meilleurs traitements.

Le projet est né du rapprochement, encouragé par la Commission européenne, de deux réseaux complémentaires de laboratoires européens, reconnus dans leur domaine de recherche. A terme, EUROSTROKE devrait devenir un réseau pérenne qui sera l'équivalent européen des réseaux américain et canadien de recherche sur les AVC.

### - Comment avez-vous trouvé des partenaires européens ?

Notre équipe faisait déjà partie des deux réseaux initiaux... Les deux chercheurs d'Heidelberg et de Berlin qui en étaient à l'initiative nous avaient approchés pour travailler ensemble sur la base de nos publications scientifiques internationales. Les premières rencontres entre partenaires ont eu lieu dans une salle de réunion de l'aéroport de Copenhague, l'organisation de ces réunions étant prises en charge par les Universités respectives des deux chercheurs. Nous avons par ailleurs eu l'occasion de rencontrer l'un des deux lors de réunions à Bruxelles.

### - A votre avis, quels ont été les facteurs de

### succès d'EUROSTROKE ?

Le montage du projet s'est fait sans grande difficulté car il a été géré par des coordinateurs dont les tutelles connaissaient parfaitement les rouages de Bruxelles et les grandes lignes des appels à projets avant leur publication. Ces tutelles avaient l'habitude de répondre aux appels à propositions : avant même d'obtenir des financements, elles ont mis un secrétariat à disposition pour le montage du dossier et ont investi dans l'organisation des premières réunions de partenaires. Le projet avait de grandes chances d'être retenu car les équipes qui le composent sont parfaitement complémentaires -non pas concurrentes- et reconnues dans le domaine. Il ne faut pas oublier que les critères de sélection du PCRD sont l'excellence des travaux de recherche et la reconnaissance des équipes sur le plan international.

### - Que faites-vous concrètement dans le cadre du projet ?

Mon travail est centré sur mes compétences, c'est à dire la recherche. Ici, 4 doctorants, 3 postdoctorants à temps plein, 4 chercheurs et un ingénieur à temps partiel sont impliqués. Avec les autres partenaires, nous participons chaque année à 2 réunions de travail -nous allons peut-être en accueillir une à Caen fin 2010 début 2011- et à une grande conférence. Une société de prestation assure le recueil régulier des résultats scientifiques à travers un site web en temps réel, assure la mise en forme des rapports scientifiques, prépare les bilans financiers, et organise les différentes réunions...

### - Que vous apporte ce projet ?

Le projet nous permet d'avoir des échanges très constructifs de connaissances, d'outils et de méthodologies, et de mettre en œuvre de collaborations dans un cadre concret. Nous pouvons aller réaliser certaines études dans les laboratoires de nos partenaires qui inversement peuvent bénéficier de nos compétences sur le site caennais.

### - Quels conseils donnez-vous aux Bas-Normands qui veulent monter des projets européens ?

Il faut prendre les devants et travailler très en amont : réfléchir à un projet innovant bien avant la publication des appels à propositions, se créer ses propres réseaux et y être actif, proposer des sujets à la Commission européenne pour que les futurs appels à propositions correspondent au projet du réseau en cours d'élaboration de votre côté. Au moment de montage du projet, on doit se donner les moyens de réussir, en fonction du niveau d'exigence de l'appel...

« Le projet nous permet d'avoir des échanges très constructifs de connaissances, d'outils et de méthodologies »



Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)